

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 14/10/2022

modifiant l'arrêté du 20 septembre 2022 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 août 2011 portant application, au ministère de la justice, du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2023 d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2022 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de l'Etat au titre de l'année 2023,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 septembre 2022 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2023 est modifié comme suit :

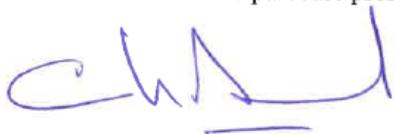
Madame GARRET Patricia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe, cheffe de l'unité méthodologie et accompagnement, à la Direction de l'administration pénitentiaire, direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon, département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive est remplacée par **Monsieur MEURISSE Jérémie**, conseiller d'administration du ministère de la justice, chef du bureau du recrutement et de la formation professionnelle au sein de la sous-direction des parcours professionnels du service des ressources humaines du secrétariat général.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14/10/2022

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL